

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Violences-contre-les-personnels-et-maintenant-on-fait-quoi>



école & société

Violences contre les personnels : et maintenant on fait quoi ?

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : mercredi 2 novembre 2016

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Plusieurs agressions spectaculaires contre des enseignants et des chefs d'établissement à la veille des vacances d'automne ont remis dans l'actualité un sujet récurrent à l'Éducation nationale : celui de la violence contre les personnels. Violences surtout verbales, mais qui minent la santé et la vie professionnelle parce qu'elles sont mal prises en charge par l'institution.

Deux fois plus d'agressions que dans les autres métiers

Si 7% des personnes ayant un emploi déclarent faire l'objet de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur métier, cette proportion est près de deux fois plus élevée (12%) dans l'Éducation nationale[1].

Les chefs d'établissements sont plus agressés que les enseignants, les enseignants du second degré plus que ceux du premier degré. Le taux d'incidents se stabilise en lycée professionnel après plusieurs années de hausse, mais une part croissante des faits est due à la consommation de stupéfiants[2].

Les enseignants de collèges et lycées sont le plus souvent menacés ou insultés par des élèves (3 cas sur 4) tandis que ceux de maternelle et primaire le sont majoritairement par des adultes (7 cas sur 10).

Les personnels de moins de 30 ans sont plus exposés que les plus de 50 ans (14% contre 9%), par manque de formation et d'expérience professionnelle mais aussi parce qu'ils sont souvent dans les établissements les plus difficiles (5% des établissements déclarent 24% des faits). Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les femmes ne sont pas plus menacées ou insultées que leurs collègues masculins.

Une violence surtout verbale qui fragilise les personnes

La violence à l'école relève surtout d'actes de violence verbale. Ainsi, l'enquête CVS[3], montre qu'en moyenne chaque année 0,6 % des personnels de l'Éducation nationale déclarent avoir été agressés physiquement dans l'exercice de leur profession. (0,5 % dans les autres emplois). En revanche, menaces et insultes dans l'exercice du métier font proportionnellement près de deux fois plus de victimes parmi les personnels de l'Éducation nationale. Ces agressions ont souvent des répercussions sur leur santé ou sur leur capacité à exercer leur métier. Dans l'année qui suit l'incident, en moyenne, 46 % des personnels signalent des séquelles telles que des troubles du sommeil ou une perte de confiance en soi (contre 37 % des victimes parmi les personnes ayant un emploi). Un tiers des victimes estiment que l'incident a perturbé leur vie quotidienne, notamment leur vie professionnelle.

Une réponse institutionnelle encore insuffisante

Pour le SE-Unsa, l'aide des équipes mobiles de sécurité ou la mise en place de cellule psychologique dans le cas d'événements graves ne sauraient compenser l'absence d'une GRH et d'une médecine du travail dignes de ce nom. L'absence d'accompagnement au quotidien des personnels victimes d'incivilités, d'insultes et de menaces verbales rend la reprise de l'activité professionnelle très difficile après une agression.

Plus d'informations doivent être données aux personnels concernant leurs droits, notamment l'accès à la [protection fonctionnelle](#) en cas de « *menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages* » à l'occasion de ses fonctions.

Le SE-Unsa invite également ses membres à [adhérer à l'Autonome de solidarité](#) qui peut fournir un soutien actif et une aide juridique en cas d'agression.

Plus généralement, le SE-Unsa soutient la mise en place des groupes académiques « Climat scolaire » qui s'appuient sur une double démarche de prévention et traitement des problèmes de violence et d'insécurité, ainsi que sur la redynamisation de la vie en milieu scolaire dans tous ses aspects, pédagogiques et éducatifs y compris. Des ressources sont disponibles sur le site de Canopé.

Violences contre les personnels : et maintenant on fait quoi ?

[1] Source INSEE, octobre 2015 : [Éducation nationale : des métiers exposés aux menaces et aux insultes](#)

[2] [Enquête SIVIS](#) (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) depuis 2007 dans le second degré.

[3] CVS : [Enquête annuelle](#) du Ministère de l'Éducation nationale « Cadre de vie et sécurité »

>